

# ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

## Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



1 parent = 1 voix

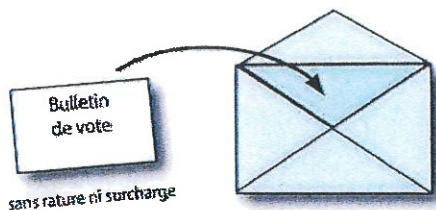
## Le matériel de vote

Remise des enveloppes aux parents VIA l'élève, les bulletins et profession de foi sont à télécharger sur le site du lycée.

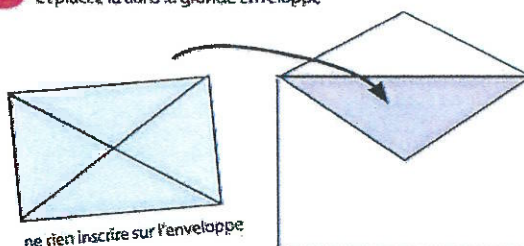


Le vote par correspondance :

1 Choisissez votre bulletin de vote et glissez-le dans la petite enveloppe de couleur



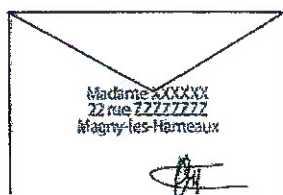
2 Refermez la petite enveloppe de couleur et placez-la dans la grande enveloppe



3 Écrivez au recto de la grande enveloppe

Election  
Représentant parent élèves  
Lycée .....

Écrivez au verso vos nom/adresse puis signez !



Jusqu'au 08 octobre, 16h



Tout vote parvenu après la clôture du scrutin sera déclaré nul

- enveloppe n°2 remise directement dans les urnes situées en vie scolaire
- au bâtiment administratif ou adressée par voie postale par l'électeur.

Le vote par correspondance est à transmettre **avant 16 h00 le 08 octobre**, heure de la clôture du scrutin.

**Attention! Si le vote arrive après l'heure de la clôture du scrutin, il ne pourra pas être pris en compte.**